

SN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021 – 17H00

Le conseil, à l'unanimité, accepte le rajout d'un point à l'ordre du jour qui sera abordé en début de séance.

0 Vœu de soutien à la filière agricole – Episode de gel des 7 et 8 avril 2021

A l'unanimité, la commune, qui souhaite exprimer tout son soutien aux agriculteurs et viticulteurs du territoire, demande au gouvernement la mise en place d'un véritable plan de sauvetage de l'agriculture avec des règles adaptées s'écartant de la complexité de certains dispositifs existants annihilant toute éligibilité.

1. Taux d'imposition 2021

Les taux communaux sont fixés comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,35 % (taux communal et taux départemental)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 107,01 %

2. Constitution d'une provision semi-budgétaire

Le conseil décide de constituer une provision pour risque d'un montant de 5 213,57 € correspondant à 20% des restes à recouvrer.

3. Budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 présenté par chapitre et par fonction est voté globalement. Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à 11 096 000 € et 4 374 000 €.

4. Amortissement des immobilisations

Le conseil municipal a fixé la durée d'amortissement des subventions d'équipement à 5 ans.

5. Subvention de fonctionnement aux associations – année 2021

Les membres du conseil ont voté l'attribution pour l'année 2021 d'une subvention de fonctionnement à 42 associations pour un montant total de 92 760 €.

6. Convention de partenariat avec l'association « ACE du Pic »

Le conseil municipal approuve la convention de partenariat entre la ville et l'association des Artisans, Commerçants Entrepreneurs de St Gély du Fesc (ACE du Pic) pour la mise en place d'un « Market Place » et décide le versement d'une subvention de 20 000 €.

7. Acquisition d'un fonds de commerce

Le conseil approuve l'acquisition du fonds de commerce du local sis Place du Forum lot 107 et 116 au prix de 43 000 €.

8. Communauté de Communes du Grand Pic St Loup – opposition au transfert de plein droit de la compétence relative au Plan Local d’Urbanisme (PLU)

Le conseil, à l’unanimité, s’oppose au transfert de la compétence relative au Plan Local d’Urbanisme à la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup et souhaite le maintien de la compétence pour l’élaboration et la révision du PLU à l’échelon communal.

9. Classement du parc du « Bois de la Vierge » dans le domaine public communal

Le conseil prend acte de l’appartenance du parc du « Bois de la Vierge », parcelles cadastrées 37 et 435, au domaine public de la commune et approuve son classement dans le domaine public communal.

10. ALSH pour adolescents – Avenant n° 2 au règlement de fonctionnement

Afin de tenir compte de la fréquentation des espaces jeunesse et multimédia et des besoins de familles, il est proposé de modifier les jours et heures d’ouverture de cette structure.

11. Régies de recettes périscolaire, ALSH, multi-accueil : gratuité de l’accueil des enfants de soignants et/ou de personnel prioritaire durant le confinement

Pendant la période de confinement des enfants des personnels soignants ou prioritaires seront accueillis au sein de nos structures. Par solidarité, il a été décidé d’acter la gratuité pour ces familles pour la durée du confinement.

12. Financement des écoles publiques St Gilloises – Participation des communes – Année scolaire 2021/2022

La participation aux dépenses de fonctionnement des écoles St Gilloises a été fixée à 684,54 € (école élémentaire) et 1 642,74 € (école maternelle) par enfant pour l’année scolaire 2021/2022.

13. Année scolaire 2021/2022 : carte scolaire

Le conseil prend acte de l’ouverture du 6^{ème} poste de l’école maternelle Rompude, de la fermeture du 10^{ème} poste de l’école élémentaire Patus et de l’ouverture d’une classe Ulis à l’école élémentaire Valène à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 et s’engage à procéder aux aménagements des locaux et à l’acquisition du matériel nécessaire.

14. Personnel territorial : Elargissement de l’attribution du Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux cadres d’emploi des puéricultrices territoriales et des auxiliaires de puériculture territoriale

Le conseil a décidé d’élargir le RIFSEEP aux cadres d’emplois des puéricultrices territoriales et des auxiliaires de puériculture territoriaux à compter du 1^{er} mai 2021.

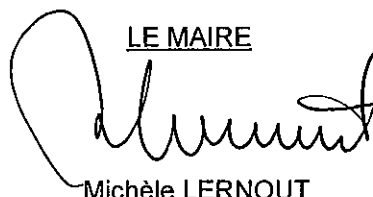
15. Personnel territorial – Modification du tableau des emplois

Le nouveau tableau des emplois du personnel mis à jour a été adopté.

16. Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE

Michèle LERNOUT